

ÉDITO *par Evelyne COUILLEROT et Violaine GILLET, Co-présidentes*

Un département qui navigue à vue en fonction des « coups de com » de son Président

L'impatience grandit sur le terrain à propos du Très Haut Débit. S'il a été acté qu'une grosse part des infrastructures serait détenue par un opérateur privé, il faut maintenant s'atteler à construire les conditions d'une desserte des habitants en fibre qui respecte les objectifs initiaux d'équité territoriale et d'accès de tous, dans les délais les plus courts. En résumé : que soit respecté le calendrier à nouveau revu avec la fibre publique chez l'habitant en 2022 et la fibre privée en 2023.

Nous avons le sentiment d'avoir fait avancer cette équité avec notre amendement permettant de rembourser dès 2019 les intercommunalités qui en feront la demande. Ces EPCI, concernés par la phase 1 du Très haut Débit, s'étaient en effet engagés dès 2014 au côté du Département avec des participations financières liées à un projet initial partagé pour la construction d'un réseau 100 % public sur l'ensemble du territoire. **Si les règles ont changé avec l'AMEL (Appel à manifestation d'engagements locaux) qui confie le réseau au privé sur la phase 2, l'objectif d'équité doit demeurer la pierre angulaire du déploiement du très haut débit.**

La transition écologique passe à la trappe... Comme nous l'avons proposé, le Département devrait être ambitieux pour protéger les populations de l'exposition aux perturbateurs endocriniens. Nous avons en ce sens déposé un vœu pour qu'il adhère à la charte « **Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens** ». En matière de santé, de soutien à un modèle agricole durable ou de protection maternelle et infantile, le Département aurait ainsi pu s'engager dans un plan global de réduction aux risques d'exposition. Malheureusement, **ce vœu a été rejeté par la majorité départementale** qui semblait découvrir la problématique malgré les importantes études publiées et la préoccupation de nombre de nos concitoyens. Incompréhensible quand on connaît les enjeux liés à l'exposition des habitants à ces substances, en particulier les enfants.

Dernièrement, un projet de « parc à thèmes historique » a été annoncé. Alors que d'autres projets d'attractivité sont à la peine ou ont été abandonnés, un nouveau projet aux conditions économiques et environnementales encore floues, **notamment sur le coût pour la collectivité, est-il utile ?** Difficile de le savoir compte tenu de l'absence d'informations données aux élus de notre groupe.

Le Département doit prioritairement assumer des compétences essentielles pour le quotidien des habitants. Quand des collègues sont à isoler, des centres de santé à consolider ou des maisons de retraites à mieux accompagner car les moyens d'encadrement manquent, cela autorise-t-il d'éparpiller chaque jour ses interventions au gré des conférences de presse du Président ?

Les décisions principales de cette Assemblée

Les élu-e-s du groupe Gauche 71 ont adopté, entre autres, à cette session :

- ✓ Les nouveaux statuts de la Maison Départementale de l'Habitat,
- ✓ 5 subventions pour des programmes de rénovation d'établissements sociaux,
- ✓ Les orientations stratégiques du plan départemental de randonnée,
- ✓ L'accueil d'un assistant de santé dans le cadre du centre de santé (plan « ma santé 2022 »),
- ✓ Le financement de l'association A.C.O.R pour l'accompagnement du dispositif « opportunités emplois ».

Revalorisation APA : le barème de prise en charge APA pour les heures de prestation au domicile, pour des personnes seules ayant des revenus mensuels de plus de 810 € a été à nouveau revalorisé de 0,50 €, et porté à 20,10 € par heure. Cette dernière revalorisation est obligatoire dans le cadre de la convention de soutien signée avec la CNSA, qui permet au Département d'être compensé des coûts supplémentaires consécutifs de cette augmentation. Le groupe Gauche 71 avait proposé dès le budget 2019 d'augmenter ce taux horaire de 1 € tout de suite, avec un effet sur l'ensemble de l'année 2019, ce qui avait été refusé.

Violence conjugale. Un rapport proposait le financement de postes pour les interventions sociales dans les gendarmeries et commissariats en soutien aux victimes. Catherine Fargeot a souligné, à la suite du Grenelle sur les violences intra familiales, la nécessité d'une protection plus immédiate des victimes, et l'attachement à la situation des enfants victimes des violences conjugales, citant un chiffre : 67 enfants sur 100 décédés en 2015 l'ont été dans le cadre intrafamilial.

CANTON LE CREUSOT 1 : BIENVENUE A SYLVIE LECOEUR

Sylvie Lecoœur est la nouvelle Conseillère départementale du canton Le Creusot 1.

Élue en 2015, remplaçante de Laurence Borsoi qui a démissionné de son mandat, elle a été installée à cette Assemblée départementale où elle siègera dans la commission éducation numérique. Elle est aussi adjointe au maire de Torcy et Vice-présidente de la CUCM.



Présentation du rapport d'activités des services de l'Etat : 4 QUESTIONS au Préfet

Fermeture des trésoreries et « Maisons France services », Elisabeth Lemonon

« En Saône-et-Loire, la réorganisation du réseau des finances publiques pour 2023 a été annoncée. La fermeture de 23 trésoreries et le regroupement par bassin des services offerts à la population et aux collectivités. Dans le même temps, le projet de création de maisons « France services » a été annoncé. Pouvez-vous nous donner des informations sur le devenir des MSAP actuelles en Saône-et-Loire et les implantations envisagées des maisons France services dans notre département ? Pouvez-vous aussi nous informer des liens éventuels entre ces implantations et la couverture territoriale envisagée pour les services des finances publiques ? »

École inclusive, Evelyne Couillerot

« Pour réussir l'intégration des élèves en situation de handicap, il faut des moyens en conséquence des besoins en matière d'auxiliaire de vie scolaire (AVS) afin que l'accompagnement quotidien de ces élèves soit effectif. En cette rentrée, tous n'ont pas été recrutés et trop d'élèves ont été sans solution. Nous voulons donc attirer votre attention sur la nécessité, pour que l'école soit réellement inclusive, de mettre en place toutes les conditions d'accompagnement des élèves en situation de handicap, que ce soient en termes de moyens humains, et en nombre d'AVS, qu'en termes d'orientation. »

Sécheresse et situation du monde agricole, Dominique Lotte

« Les dérèglements climatiques impactent notre département. Les conséquences de la sécheresse peuvent mettre à mal l'économie. La situation des agriculteurs est dramatique. Faut-il envisager de couper l'adduction d'eau à des particuliers ? Il faut se reposer la question des retenues d'eau et des interconnexions des ressources en eau... Pour sa part le département s'est engagé aux côtés des agriculteurs sous la forme de prêts sans intérêt. Bon nombre d'entre eux ne seront pas en mesure de rembourser et il faudra s'interroger sur les suites à donner afin que ces avances ne deviennent pas un cadeau empoisonné. »

Coupes à blanc dans les forêts du Morvan, Françoise Verjux-Pelletier

« Le Parc du Morvan s'est engagé dans sa charte 2020-2035 à soutenir une sylviculture durable, sans coupes rases, qui soit à la fois viable économiquement et protectrice de l'environnement. Le parc demande ainsi que les coupes rases soient soumises à autorisation préfectorale dès que les parcelles dépassent 0,5 hectare au lieu de 4 hectares aujourd'hui. Il voudrait également être consulté dès que des demandes de coupes sont adressées à la Direction départementale des territoires (DDT) et dans le cadre d'un Plan simple de gestion. Le Parc du Morvan a sollicité en ce sens l'intervention de M. le Préfet de Région pour réguler ces coupes. La première réponse qui a été apportée aux élus du Parc est une impossibilité juridique par les services de l'Etat de prendre des décisions interdisant ces coupes à blanc. Monsieur le Préfet, même si apparemment cette décision relève du niveau régional, nous voulons tout de même vous alerter sur cette situation. Les enjeux sont très forts pour les forêts du Morvan. »

LE CHIFFRE : seulement 1,1 % des achats alimentaires par les collèges réalisés avec la plate-forme circuits-courts « AGRILocal »

Un rapport entérinait le renouvellement d'une bonification pour les collèges s'engageant à des commandes au-delà de 1 000 € via Agrilocal. Pour 2018/2019, les collèges ont eu recours à cette plate-forme pour une somme de 42 000 €. Ce système de référencement des produits et des fournisseurs de produits locaux pour approvisionner les collèges est sans doute louable. Mais les objectifs d'achats atteints sont loin d'être satisfaisants, et altèrent la forte communication départementale qui a accompagnée l'adhésion à ce dispositif. On allait voir ce qu'on allait voir...

Un ratio, le seul qui vaille pour juger de l'efficacité de cet outil n'a en effet jamais été communiqué aux élus. Il s'agit du rapport entre les 42 000 € achetés par l'ensemble des collèges sur le montant total des achats des collèges sur une année scolaire.

2 millions de repas sont en effet produits par an par l'ensemble des établissements en Saône-et-Loire. Or, la part des denrées alimentaire représente en moyenne **1,8 € par repas dans un collège** (source: étude KPMG sur le coût de la restauration scolaire). **3, 6 M d'€ sont ainsi dépensés** par les collèges annuellement pour leurs denrées alimentaires.

**Les 42 000 € de recours à Agrilocal représentent donc... 1, 1 % des achats.
Comme les circuits, c'est un peu court...**

Les décodeurs : positions, controverses et dé-

Très Haut débit :

les élus du groupe Gauche 71 obtiennent un **remboursement aux intercommunalités dès 2019**

Avec l'accord gouvernemental sur l'AMEL, qui permet la prise en charge par un opérateur privé de la phase 2 du déploiement du Très Haut Débit, la restitution des participations financières versées par les intercommunalités à ce plan - 24 millions d'€ - était posée, au nom de l'équité avec les collectivités concernées par la deuxième phase.

Un rapport prévoyait donc ce remboursement, mais en 2020. Raymond Gonthier, au nom du groupe Gauche 71 a ainsi déposé dès les commissions spécialisées un amendement proposant que ce remboursement intervienne dès 2019, afin de limiter les conséquences, le plus souvent sous forme de charges financières liées à des prêts, consentis pour financer cette participation.

En Assemblée plénière, l'amendement avait fait son chemin : repris par un amendement déposé par la majorité, qui en l'occurrence demandait la même chose. **Les 10 intercommunalités concernées, si elles en font la demande, verront leur versement remboursé, pour un montant total de 12 M d'€.**

Sur les évolutions de ce dossier, Evelyne Couillerot a également rappelé qu'« *il y a une notion essentielle que nous vous avons constamment rappelée : celle de l'équité entre les territoires et celle de l'équité dans le traitement et l'accès de l'usager au THD, qu'il dépende d'un RIP public ou d'un RIP privé.* »

Le Département refuse de devenir un **territoire sans perturbateurs endocriniens**

Présenté par Violaine Gillet, un vœu signé des 26 élu-e-s du groupe Gauche 71 demandait au Département de signer la charte « **Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens** ».

Cette charte engage les collectivités signataires sur 5 objectifs :

- > La diminution, puis l'interdiction à terme de l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens,
- > La réduction de l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant l'usage de matériels pour cuisiner et chauffer comportant des perturbateurs endocriniens,
- > L'information de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques de l'enjeu des perturbateurs endocriniens.
- > La mise en place de critères d'éco-conditionnalité interdisant les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics,
- > L'information régulière des engagements pris envers les populations.

Gérant les cantines des collèges et la protection maternelle et infantile ou tout simplement en ayant un rôle d'acheteur public, le Département aurait pu se saisir de l'opportunité de cette charte pour engager la collectivité dans une démarche de prévention et d'information, voire de limitation puis d'interdiction à terme de ces perturbateurs endocriniens. Mais la majorité départementale a refusé de souscrire à cette démarche avec de curieuses contorsions allant du « *c'est compliqué* » au « *on ne peut pas décider de cela* ».

Or, Violaine Gillet avait pourtant pointé la nécessité d'avancer sur cette question tant ces substances peuvent altérer les fonctions du système endocrinien et induire des effets néfastes dans un organisme intact, chez sa progéniture ou au sein de sous-populations, comme l'a révélée en 2002 l'Organisation Mondiale de la Santé. De plus, une récente étude sur l'exposition à ces substances publiée par « Santé publique France » conclut à des résultats alarmants. Ces substances sont en effet omniprésentes dans les objets de la vie courante. Ces perturbateurs endocriniens, cancérigènes avérés ou suspectés, sont « *présents dans l'organisme de tous les Français* » et « *à des niveaux d'imprégnation plus élevés chez les enfants* ».

Alors que trois Départements (Tarn, Haute Garonne et Bouches du Rhône) ont déjà signé cette charte, la Saône-et-Loire préfère ne pas s'engager pour la protection de la santé de ses habitants. Dans le cadre de ses compétences, elle pourrait pourtant enclencher une démarche courageuse en la matière.

La coupe du monde rugby incite-t-elle à botter en touche ?